



COMMENT...



LES AUTRES PUBLICATIONS DANS LA SÉRIE "COMMENT..."

Analyser des budgets

Effectuer une évaluation du droit à l'alimentation

Suivre la réalisation du droit à l'alimentation

LÉGISFÉRER SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

Les mesures législatives concernant la mise en œuvre du droit humain à une alimentation adéquate sont mises en relief aussi bien dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels que dans les Directives pour le droit à l'alimentation*. Trois domaines juridiques distincts sont à prendre en considération: les dispositions constitutionnelles, la loi-cadre et la législation sectorielle.

Constitutions

Dans le monde, presque toutes les constitutions ont un chapitre sur les droits de l'homme qui fixe des limites et une orientation claire pour la législation et les politiques de l'État. L'incorporation du droit à l'alimentation dans la constitution donne aux tribunaux et aux institutions de protection des droits de l'homme une norme par rapport à laquelle l'action du gouvernement peut être mesurée. Le plus souvent, les dispositions constitutionnelles sont calquées sur celles des traités des droits de l'homme, et énoncent des droits et des libertés garantis en termes généraux.

Loi-cadre

Une loi-cadre énonce les principes généraux guidant les obligations des États, à savoir prendre des mesures immédiates pour que chacun soit à l'abri de la faim et réaliser progressivement le droit humain à l'alimentation. Elle est plus détaillée que les dispositions constitutionnelles et définit d'une manière plus précise des obligations et des arrangements institutionnels nécessaires pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation.

Dispositions clés

Une loi-cadre devrait couvrir toutes les dimensions du droit à l'alimentation, mais rester d'ordre général. Elle sert de cadre pour l'établissement des institutions, la création des systèmes et la mise en œuvre de la législation secondaire pertinente. Les dispositions clés d'une loi-cadre incluent les éléments suivants:

- † Une loi-cadre devrait définir les pouvoirs des autorités publiques pour les autorités publiques
- † Une loi-cadre devrait définir les obligations des États envers les personnes vulnérables
- † Une loi-cadre devrait définir les procédures d'évaluation d'impact sur le droit à l'alimentation ou mesures de formation et d'information
- † Une loi-cadre devrait définir les mécanismes de participation de la société civile
- † Une loi-cadre devrait définir les mécanismes de suivi et de reporting
- † Une loi-cadre devrait définir les mécanismes de suivi et de reporting

Processus législatif

L'efficacité d'une loi-cadre dépend tout autant du caractère participatif du processus de sa rédaction que du choix des éléments spécifiques à traiter. Tous les secteurs de la société, y

